Nations Unies DP/2023/10

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
7 avril 2023
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023
Du 5 au 9 juin 2023, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Rapport de la première session ordinaire de 2023 (du 30 janvier au 3 février 2023, New York)

Table des matières

Chapitre		*Page*
I.	Questions d'organisation	2
	Débat consacré aux questions communes	
II.	Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales	3
III.	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	4
IV.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	7
V.	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	9
	Débat consacré au PNUD	
	Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	11
VI.	Rapport sur le développement humain	15
VII.	Programmes de pays et questions connexes	16
VIII.	Évaluation	17
	Débat consacré au FNUAP	
	Déclaration de la Directrice exécutive	18
IX.	Évaluation	20
X.	Programmes de pays et questions connexes	22
	Débat consacré à l'UNOPS	
	Déclaration du Directeur exécutif	23

23-06531 (F) 270423 040523

Merci de recycler

XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets 23
XII. Questions diverses. 26

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 30 janvier au 3 février 2023. Le Président du Conseil nouvellement élu a souhaité la bienvenue aux délégations et a remercié la Présidente et les vice-présidents sortants pour leur leadership et leur engagement dans les travaux du Conseil en 2022. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à la règle 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil a élu les membres suivants du Bureau pour 2023 :

Président :	S.E. M. Martin Kimani	(Kenya)
Vice-président :	S.E. M. Muhammad Muhith	(Bangladesh)
Vice-présidente :	S.E. Mme Maritza Chan	(Costa Rica)
Vice-président :	S.E. M. Sergiy Kyslytsya	(Ukraine)
Vice-président :	S.E. M. Feridun Sinirlioğlu	(Türkiye)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2023 (DP/2023/L.1), ainsi que le rapport de la deuxième session ordinaire de 2022 (DP/2023/1) et le rapport de la session extraordinaire de 2022 (DP/2023/2). Il a adopté le plan de travail annuel pour 2023 (DP/2023/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2023.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022 figurent dans le document portant la cote DP/2023/4, disponible sur le site Web du Conseil d'administration.

5. Dans sa décision 2023/5, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2023 :

Session annuelle de 2023 :	du 5 au 9 juin 2023 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2023 :	du 28 août au 1er septembre 2023

Déclaration du Président du Conseil d'administration

6. Le Président a déclaré que les États membres devaient s'engager à l'égard des trois grands piliers de l'ONU (droits humains, paix et sécurité, et développement), en tant qu'aspects complémentaires du système des Nations Unies. Les délibérations et décisions du Conseil d'administration ont une incidence directe sur les mandats du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en matière de développement. Le Conseil a pour mission d'aider ces organismes à répondre aux besoins des États membres. La qualité de la gouvernance et de l'appui du Conseil permet aux organismes d'œuvrer efficacement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Les organismes ont été contraints de réviser leurs plans stratégiques, programmes et approches dans un contexte de réduction du budget ordinaire (de base). Le Président a exhorté les délégations à redynamiser leurs engagements en apportant un financement régulier plus élevé. Le Conseil joue un rôle essentiel pour garantir l'application du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité des processus. Les ressources disponibles doivent être utilisées judicieusement pour obtenir des résultats mesurables en matière de développement. Les délibérations du Conseil ont contribué au caractère ambitieux du deuxième Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023 et créé un élan pour l'avenir.

Débat consacré aux questions communes

II. Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales

7. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP et le Conseiller spécial du Directeur exécutif de l'UNOPS ont fait le point sur leur collaboration avec les institutions financières internationales, conformément à la décision 2022/14 du Conseil d'administration.

8. Les délégations ont salué la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales en vue d'instaurer un système de développement mondial plus efficace et efficient et de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience. Elles ont également préconisé une consolidation de cette coopération, notamment au moyen d'instruments financiers novateurs tels que les objectifs de développement durable et les obligations bleues et vertes. Les organismes ont été instamment invités à combler les lacunes et à résoudre les problèmes entravant leurs efforts conjoints. Une délégation a demandé aux États membres de plaider en faveur de partenariats renforcés entre les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales par l'intermédiaire des organes directeurs de ces institutions et des partenariats en cours avec elles. Elle a également exhorté les donateurs à maintenir leur appui financier, notamment par l'apport d'un financement régulier et d'autres sources de financement.

9. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Si la collaboration permet de compléter le financement traditionnel des donateurs et de créer des synergies, elle ne peut s'y substituer. Les organismes ont été exhorté à continuer de diversifier leur base de financement et à renforcer leur résilience financière. Le système des Nations Unies et les banques multilatérales de développement ont dû faire appel à une vaste palette d'instruments financiers pour accroître les investissements et atteindre les objectifs de développement durable. Il faut impérativement protéger les acquis du développement face à la fragilité croissante et aux conflits. La participation accrue des institutions financières internationales au processus de programmation conjointe par pays a permis de nouer des liens plus étroits et de tirer parti des avantages comparatifs. Les délégations ont salué les organismes pour l'exposé clair du soutien qu'ils réclamaient aux États membres et indiqué que ces derniers appuieraient le renforcement de la collaboration entre les organismes et les institutions financières internationales dans les conseils d'administration et tireraient parti de leurs propres partenariats avec ces institutions pour consolider la collaboration.

10. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a expliqué que des exemples de travaux catalyseurs menés à l'aide d'instruments novateurs étaient disponibles sur le site Web du PNUD. Bien que l'ONU et le PNUD aient respecté les engagements qu'ils avaient pris au titre du Pacte mondial, les donateurs ont réduit leur financement et amoindri sa qualité. Grâce à un financement souple de qualité, les partenaires stratégiques ont pu agir rapidement, en particulier dans les situations de crise, et collaborer plus étroitement avec les institutions financières internationales à l'élaboration d'orientations stratégiques. La baisse des ressources ordinaires a réduit les organismes des Nations Unies à de simples exécutants de projets pour le compte des institutions financières

internationales, les éloignant de leurs mandats et de la mise en œuvre des orientations du Conseil sur leurs plans stratégiques.

11. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP, citant des exemples de groupes les plus vulnérables qui ont bénéficié de ses programmes, a déclaré que le FNUAP continuerait de recenser et d'éliminer les obstacles entravant les efforts conjoints, tout en respectant les législations nationales. Au niveau des pays, elle a souligné la collaboration entre les équipes de pays des Nations Unies et le coordonnateur résident, la coopération triangulaire et la participation des autorités publiques à la gestion des risques.

12. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que, même si l'UNOPS ne participait pas systématiquement au processus de programmation par pays, il pourrait partager des enseignements en matière d'infrastructures et d'approvisionnement.

13. Le Conseil a pris note du point sur la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales.

III. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

14. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/2023/5). La Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport du FENU sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/2023/6). Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2021 (DP/FPA/2021/1). Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2021 (DP/OPS/2023/1).

15. Les délégations ont salué les opinions d'audit sans réserve attribuées aux quatre organismes pour 2021, ont pris acte des progrès réalisés pour donner suite aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ont encouragé les efforts déployés pour appliquer les recommandations. Certaines délégations ont souligné que l'indépendance du Comité garantissait la transparence et la confiance entre les organismes et leur conseil d'administration. Elles ont encouragé le Comité à tenir compte, comme il le faisait dans ses rapports antérieurs à 2018, des principales constatations et recommandations relatives à des unités spécifiques et à des bureaux de pays audités, afin d'améliorer la transparence et le climat de confiance, les États membres ayant convenu de ne pas réaliser, par eux-mêmes ou en faisant appel à un organisme extérieur, les audits indépendants de leurs contributions respectives aux organismes des Nations Unies. Elles ont souligné qu'il importait de renforcer la gestion des risques et les procédures de contrôle interne.

PNUD

16. Un groupe de délégations a salué les progrès du PNUD dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la prise en compte de critères de durabilité dans les achats et l'établissement de niveaux de prix pour le recouvrement des coûts dans les accords de prestation de services. Les délégations ont accueilli avec satisfaction la décision du PNUD de tenir compte des recommandations du Comité dans sa nouvelle stratégie en matière d'achats, qui devrait être rendue accessible au public. Toutefois, elles se sont déclarées préoccupées

par le problème récurrent des contrôles financiers internes, soulignant la recommandation de 2018 relative à l'amélioration du contrôle financier interne et à l'importance plus grande à accorder aux recommandations formulées de longue date sur la prévention de la fraude. Elles ont salué les données supplémentaires fournies sur les cas de fraude et de présomption de fraude signalés, notamment les données comparatives annuelles, tout en notant qu'il n'était pas tenu compte des bureaux de pays dans le cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion. Le PNUD a été encouragé à mettre au point un système de contrôle mieux harmonisé avec les directives relatives aux rôles et aux responsabilités. Il a également été invité à mettre à jour son système et son dispositif d'application du principe de responsabilité en adoptant une approche fondée sur les risques pour mettre en place des procédures de contrôle interne et des systèmes d'assurance. Les délégations ont demandé des informations plus détaillées sur les étapes et le calendrier des évaluations de la performance. En ce qui concerne l'application de la recommandation sur les procédures de contrôle des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD devra combler les lacunes existantes, étant donné que des questions connexes seront traitées dans le plan d'action du FEM et le rapport sur la suite donnée aux conclusions d'audit.

FENU

17. Les délégations ont salué l'opinion d'audit sans réserve attribuée au FENU et la clôture des recommandations d'audit pour 2021 et pour les périodes précédentes. Un groupe de pays les moins avancés a félicité le FENU pour l'amélioration de sa gestion financière, de sa transparence et de son application du principe de responsabilité. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par la baisse des ressources ordinaires. Il a souligné qu'il importait d'améliorer la résilience des pays les moins avancés par un renforcement de leurs capacités et l'apport de fonds destinés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment en adoptant des mesures intégrées multipartites de renforcement de la résilience et en tirant parti du Fonds vert pour le climat (FVC). L'apport suffisant et prévisible de ressources ordinaires non préaffectées est crucial pour permettre au FENU de mettre ses connaissances uniques en matière d'investissement à la disposition des pays les moins avancés, de créer des synergies avec les équipes de pays pour mobiliser des ressources, et de faire preuve de souplesse dans l'appui aux priorités nationales de développement. Les procédures de contrôle et de gestion financière sont indispensables. Compte tenu des effets préjudiciables des conflits, de la COVID-19 et des changements climatiques sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, le groupe a exhorté les États membres à renouveler leur soutien afin que le FENU puisse jouer son rôle unique de catalyseur financier pour les pays les moins avancés.

FNUAP

18. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son taux élevé de mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes au cours des trois années précédentes, notant que les recommandations de 2020 relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement portaient sur la mise en service du progiciel de gestion intégré et la création d'un nouveau groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elles ont salué les activités menées pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité pour 2021, notamment celles relatives à la planification stratégique. Tout en saluant les efforts déployés pour renforcer les procédures de suivi et de contrôle des accords conclus entre les bureaux de pays et les partenaires de réalisation, les délégations ont constaté avec préoccupation que le problème posé par l'absence d'accords et d'amendements approuvés avait été sous-estimé dans le rapport, prenant en exemple les bureaux de

pays au Liban et en République démocratique du Congo. Elles ont souligné qu'il importait de garantir une dotation en personnel adéquate et de pourvoir rapidement les postes vacants.

UNOPS

19. Un groupe de délégations a salué l'opinion sans réserve émise à propos des activités de l'UNOPS pour 2021, notamment le paragraphe explicatif sur l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I). Les délégations ont noté avec satisfaction la révision du modèle de recouvrement des coûts portant sur les frais de gestion et les garanties selon lesquelles ce modèle serait mis à jour au moins deux fois par an. Toutefois, elles étaient préoccupées par les lacunes constatées au niveau de la prise de décision, de la gestion et des contrôles internes dans les projets We are the Oceans et Ocean Generation. En ce qui concerne les ressources humaines, elles ont également pris note des constations selon lesquelles 87 % du personnel de l'UNOPS étaient des vacataires et 40 % des postes essentiels étaient occupés par des vacataires. L'UNOPS a été vivement encouragé à faire en sorte que tous les postes dont les fonctions consistaient à exercer des activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies soient occupés par des fonctionnaires.

20. Une délégation a déclaré que, selon le précédent modèle de tarification de l'UNOPS, l'augmentation historique de son taux d'exécution dépassait de loin ses dépenses de gestion. Il faudra tenir compte dans les prochains rapports du principe de recouvrement des coûts révisé, qui devrait permettre de réduire considérablement cet écart. L'UNOPS a été invité à évaluer la viabilité d'un investissement de 63 millions de dollars, ses potentiels résultats et son impact sur le développement, ainsi que les moyens de récupérer les fonds investis en cas de mauvaise performance.

21. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré que la mise en service de Quantum, le nouveau progiciel de gestion intégré, jouerait un rôle essentiel dans l'amélioration des contrôles internes, de la conformité et des contrôles préventifs, et permettrait de mettre en place des procédures de contrôle des transactions plus efficaces. Le PNUD continuera de faire appel aux commissaires aux comptes pendant la phase de stabilisation de Quantum, il transmettra des comparaisons et des données annuelles sur la fraude et la présomption de fraude au Bureau de l'audit et des investigations (OAI) et présentera ses constatations à la session annuelle de 2023. Le Bureau des services de gestion du PNUD est en passe d'approuver une mise à jour technique du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion. Une fois que l'étude du Corps commun d'inspection sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité sera publiée, il fera le point sur la question. Il a élaboré un nouveau tableau de bord de suivi de la gestion de la performance et du perfectionnement permettant au personnel et aux cadres d'assurer le suivi de la performance et de vérifier le statut de la planification des objectifs.

22. La Secrétaire exécutive du FENU a rappelé l'importance du financement des activités de base du FENU en tant qu'organisme normatif contribuant au financement du développement et à la réduction des risques dans ce domaine. Des ressources de base sont nécessaires pour appuyer les trois fonctions principales de l'organisme : l'innovation, les procédures de contrôle et l'appui au coordinateur résident et aux équipes de pays des Nations Unies.

23. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que la récente mise en service de Quantum devrait répondre aux préoccupations des délégations. Tous les postes du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement n'ont pas été pourvus car les définitions des emplois devaient être révisées et mises à jour dans le

cadre d'une évaluation des activités du Groupe visant à y apporter d'éventuels ajustements. Le FNUAP a continué de renforcer sa gestion des risques en adoptant un dispositif de gestion des risques en 2016 et une politique de gestion du risque institutionnel en 2022. Un poste de responsable du contrôle des risques a été créé afin de conseiller le Directeur exécutif sur la gestion des risques. En ce qui concerne les partenaires de réalisation au Liban et en République démocratique du Congo, les recommandations ont été mises en œuvre et le FNUAP consolide l'engagement des bureaux de pays auprès des partenaires de réalisation. Le nombre de postes vacants a été ramené de 17,8 % en 2021 à 12,9 % en 2022.

24. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait pris des mesures initiales pour remédier aux lacunes de son principe de recouvrement des coûts, ramenant son revenu net à zéro (idéalement chaque année) afin d'éviter une accumulation indue de réserves. L'UNOPS présentera les améliorations qu'il envisage d'apporter au règlement financier et aux règles de gestion financière à la deuxième session ordinaire de 2023. En ce qui concerne les lacunes du projet We are the Oceans, l'UNOPS attend le parachèvement d'un rapport afin d'en examiner les recommandations et, le cas échéant, d'en tenir compte dans sa réponse. La question relative à la proportion du personnel de l'UNOPS n'étant pas fonctionnaire est en cours d'examen et un rapport d'activité sera transmis au Conseil en 2024. L'UNOPS élabore des mesures afin d'améliorer la gestion des risques dans le cadre du plan d'intervention complet. En ce qui concerne les provisions pour dettes et les dépréciations, une étude d'évaluation a été commandée afin d'avoir un meilleur aperçu de la situation. Le Conseiller spécial a expliqué que les 8 millions de dollars destinés au recouvrement des coûts mis en place par l'intermédiaire du Bureau des affaires juridiques (OLA) n'étaient pas une redevance.

25. Le Directeur de l'audit externe (Chine) du Comité des commissaires aux comptes et auditeur principal de l'UNOPS a déclaré que le Comité avait réalisé deux audits chaque année (intermédiaire et définitif). Le Comité a noté que l'UNOPS avait fait passer son taux d'application des recommandations de l'auditeur de 33 % en 2020 à 53 % en 2021. En ce qui concerne les 45 recommandations restantes jusqu'à la fin de 2021, des progrès ont été constatés dans l'audit interne d'octobre 2022. Les taux d'application seront mis à jour à l'issue de l'audit du Comité, qui sera soumis à l'Assemblée générale en juillet 2023.

26. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/1 relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

IV. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

27. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2023/1), et la Directrice exécutive adjointe du Service des programmes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a fait des observations liminaires.

28. Les délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP pour leur rôle essentiel en tant que partenaires et coparrains d'ONUSIDA. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées à propos de l'important déficit de financement de l'organisme. Il est impératif qu'il soit intégralement financé à un niveau qui lui permette d'aider les pays

et les collectivités à atteindre les cibles établies dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026.

29. Une délégation a mis en avant les travaux du PNUD et du FNUAP sur l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des personnes vivant avec le VIH, la prévention du VIH, la défense des droits humains et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination. Des inquiétudes ont été soulevées à l'idée que la situation financière d'ONUSIDA compromette les travaux du PNUD et du FNUAP sur le VIH et la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Le PNUD et le FNUAP devront continuer de privilégier la lutte contre le VIH dans la Stratégie mondiale, maintenir en poste le personnel spécialisé et poursuivre la division du travail. Ils devront également collaborer avec le secrétariat d'ONUSIDA afin d'assurer la pérennité du financement de l'organisme ; analyser les relations financières entre ONUSIDA et les coparrains ; préciser les effets de la baisse du financement sur les initiatives qu'ils mènent pour lutter contre le VIH, ainsi que les méthodes envisagées pour prévenir ou atténuer ces effets. Une autre délégation a demandé si des technologies propres à faire évoluer les questions de genre étaient utilisées dans la lutte mondiale contre le VIH, en particulier auprès des populations clés dans les pays les moins avancés, et si les enseignements tirés de l'expérience pouvaient être mis en commun.

30. Une autre délégation, en désaccord avec les méthodes axées sur les populations clés promues par ONUSIDA, a rappelé les réserves qu'elle avait émises à la session ordinaire de 2021 du Conseil de coordination du Programme, affirmant que la Stratégie mondiale et la Déclaration politique sur le VIH/sida contenaient des passages inacceptables sur la dépénalisation et la légalisation de la prostitution, l'usage de drogues et la promotion de programmes d'éducation complète à la sexualité destinés aux enfants qu'elle jugeait inadmissibles. Elle a exhorté les organismes à se concentrer sur le renforcement des capacités des systèmes de santé dans les pays en développement et sur la prévention du VIH chez les jeunes. Elle a demandé si le PNUD, dans le cadre de ses programmes sur la masculinité, menait des campagnes de prévention des comportements à risque favorisant la propagation du VIH. Notant une référence dans le rapport à la fourniture d'une protection sociale et d'une assistance financière aux travailleuses et travailleurs du sexe, la délégation a demandé si le PNUD menait ou prévoyait de mener de tels programmes et s'est interrogée sur leur compatibilité avec la politique de tolérance zéro de l'organisme à l'égard de l'exploitation sexuelle.

31. Les délégations ont noté qu'il fallait prendre en considération les sensibilités culturelles, la diversité et les besoins particuliers des populations et les législations nationales dans la Stratégie mondiale et les travaux d'ONUSIDA. Une délégation a souligné que, pour lutter efficacement contre le VIH, il fallait tenir compte du rôle central de l'éducation complète à la sexualité et reconnaître l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la prestation des services visant à mettre fin à la transmission.

32. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré qu'ONUSIDA et le PNUD donnaient la priorité à la prévention du VIH dans toutes leurs activités et que la lutte contre le VIH/sida était multidimensionnelle. Les coparrains considèrent qu'il s'agit d'une question de santé et de développement, associée à des problèmes structurels sous-jacents, tels que l'inégalité. Le Directeur a affirmé qu'ONUSIDA faisait preuve de sensibilité dans ses travaux, en respectant les lois et les processus nationaux, et collaborait étroitement avec les autorités publiques, la société civile et les partenaires.

33. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a affirmé que le FNUAP réalisait des progrès tangibles grâce à ses programmes de lutte contre la violence de genre et d'éducation complète à la sexualité facilités par la technologie.

Elle a salué les encouragements à privilégier la lutte contre le VIH et à relever les défis sociaux liés à l'éducation complète à la sexualité, tout en respectant les sensibilités culturelles et les législations nationales. Elle a remercié les donateurs pour leur soutien essentiel en faveur des femmes et des filles, tout en soulignant les difficultés liées au manque de financement.

34. La Directrice du Groupe VIH, santé et développement du PNUD, s'exprimant à propos de la relation financière entre ONUSIDA et ses coparrains, a expliqué que le cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités permettait de lutter contre le VIH/sida d'une manière cohérente et coordonnée dans l'ensemble du système des Nations Unies et que son financement intégral pour 2023 et le prochain exercice biennal aiderait les organismes à maintenir ONUSIDA sur la bonne voie pour atteindre les cibles fixées pour 2025.

35. Le Coordonnateur mondial de la lutte contre le VIH/sida du FNUAP a rappelé l'importance que revêtait le financement pour permettre aux organismes de catalyser les travaux sur le VIH et d'atteindre les personnes les plus défavorisées de manière durable.

36. La Directrice exécutive adjointe du Service des programmes d'ONUSIDA a souligné que les États membres devaient de toute urgence accroître leurs investissements dans ONUSIDA.

37. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA (DP-FPA/2023/1).

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

38. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS ont présenté des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément à la décision 2022/2 du Conseil.

39. Un groupe de délégations a souligné qu'il incombait aux États membres et aux organismes des Nations Unies de créer une culture favorisant la sécurité, le respect et la confiance sur le lieu de travail. Premièrement, les délégations ont insisté sur la nécessité de délaisser les données quantitatives au profit de résultats fondés sur des données qualitatives, en mesurant le niveau d'application du principe de responsabilité et le changement de culture, en adoptant une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées, et en mettant en place des systèmes de prévention et d'intervention. Deuxièmement, elles ont souligné qu'il importait de coordonner efficacement la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels à l'échelle du système des Nations Unies, en collaborant avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies et la Défenseuse des droits des victimes et en harmonisant les mesures, les indicateurs et les rapports relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels avec les données existantes. Troisièmement, les mécanismes de retour d'information et d'apprentissage étaient essentiels pour garantir la prise en compte des données et des enseignements tirés de l'expérience dans les décisions et les stratégies. Les délégations ont demandé dans quelle mesure les expériences des personnes rescapées étaient utilisées pour déterminer le type et la quantité d'aide à fournir. Des progrès ont été constatés dans la consolidation des mécanismes de responsabilisation des auteurs de violations. Les capacités d'enquête ont été évaluées afin d'assurer le suivi de l'aide axée sur les victimes et les personnes rescapées

fournie dans les cas avérés. Les délégations ont noté que peu d'éléments indiquaient que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS déployaient des efforts pour établir une « culture de dénonciation des violations » et qu'il n'y avait pas de véritable coopération interorganisations pour renforcer les capacités des partenaires de réalisation en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

40. D'autres délégations ont salué les deux nouveaux indicateurs mis en place par le PNUD pour recenser les plans d'action et les systèmes de prévention et d'intervention dans les bureaux de pays. Elles ont exhorté le PNUD à élaborer des indicateurs supplémentaires pour mesurer l'état d'avancement et évaluer la qualité et l'efficacité de ces plans et systèmes. Félicitant le FNUAP pour l'examen interne de son application du Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels, elles ont demandé des éclaircissements sur les obstacles entravant l'évaluation des mesures d'atténuation des risques et des partenaires de réalisation, en particulier des partenaires qui ne respectaient pas les normes minimales. La création d'un poste à temps plein de coordonnateur des questions relatives à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels et le recrutement d'effectifs supplémentaires devraient permettre à l'UNOPS de réexaminer son cadre stratégique et ses systèmes internes afin de recenser les domaines dans lesquels des indicateurs de progrès supplémentaires sont nécessaires. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises pour garantir que les auteurs de violation ne soient pas embauchés ou réembauchés dans le système des Nations Unies. Elles ont voulu savoir si les partenaires de réalisation prenaient des mesures appropriées lorsque des cas d'inconduite sexuelle étaient signalés. Elles se sont interrogées sur les indicateurs utilisés pour assurer le suivi des progrès réalisés par les partenaires de réalisation.

41. Dans sa réponse, le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a cité différents mécanismes que l'UNOPS employait pour évaluer les effets de sa lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en assurant le suivi des signalements, en déterminant la fiabilité et l'efficacité des systèmes et en recensant le nombre de cas signalés au moyen d'enquêtes menées auprès du personnel. Les mécanismes permettent de récolter des données qui orientent la stratégie et le plan d'action du PNUD et mettent en évidence les activités dans lesquelles investir. Un groupement tactique inter-bureaux dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, et une nouvelle note d'orientation à l'intention des bureaux de pays est en cours d'élaboration. De même, la dernière main est mise à un cadre d'évaluation des risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels afin d'évaluer et d'atténuer les risques. Des mécanismes sont en place pour recueillir les vues des victimes par l'intermédiaire des conseillers du personnel du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) et des facilitateurs du respect sur le lieu de travail présents dans les bureaux de pays. Le PNUD tient les auteurs de violation responsables de leurs actes, en mettant fin à leur emploi dans les cas avérés et en transmettant leurs dossiers aux autorités nationales dans certains cas. Le nom des auteurs est inscrit dans la base de données ClearChecks pour veiller à ce qu'ils ne soient pas réembauchés. Le système de suivi iReport est utilisé dans les cas d'allégations crédibles et fait l'objet d'une mise à jour hebdomadaire et de contrôles pour vérifier l'exactitude des données. La priorité est donnée à la collaboration interorganisations. Au niveau institutionnel, le PNUD participe au groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion, au groupement tactique du Conseil d'administration, et au Comité permanent interorganisations (CPI).

42. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le FNUAP mettait en œuvre son approche axée sur les personnes rescapées en menant des

enquêtes sur les effets de sa collaboration avec les partenaires de réalisation et en dispensant des formations sur la prévention, l'intervention et l'assistance. L'organisme participe à la collaboration interorganisations, notamment par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (CPI), au sein duquel il coordonne une évaluation des normes d'enquête pour orienter les travaux sur l'approche axée sur les personnes rescapées et les normes d'enquête. Il dirige les efforts interorganisations dans neuf pays prioritaires du CPI, en consolidant l'assistance aux victimes et aux personnes rescapées et en offrant un appui holistique. Il participe au groupe de travail interorganisations afin d'harmoniser et de coordonner l'application du protocole des partenaires de réalisation, de mettre au point un module sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'améliorer le portail des partenaires de l'ONU. En réponse aux préoccupations concernant la méfiance du personnel à l'égard des mécanismes de signalement, le FNUAP a établi un groupe sur les questions d'intégrité pour assurer une communication transparente et créé un poste de coordonnateur de l'aide aux victimes. Il a atteint un taux de couverture élevé (81 %) dans l'évaluation des partenaires de réalisation.

43. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a rappelé l'attachement de l'UNOPS à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et souligné les principales mesures adoptées pour transformer la culture de l'organisation et encourager le signalement des cas, notamment le suivi de la mise en œuvre de son plan d'action, la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience avec d'autres organisations, le déploiement de nouveaux effectifs chargés d'aider les victimes, le suivi et l'orientation des services d'aide, et la formation du personnel. La nécessité de disposer de meilleures méthodes de mesure a été soulignée. La présentation du plan stratégique révisé pour 2022-2025 à la session annuelle de 2023 sera l'occasion de proposer des améliorations.

44. Le Conseil d'administration a pris note du point sur les progrès réalisés dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Déclaration de l'Administrateur

45. Dans ses observations liminaires (disponibles sur le site Web du PNUD), l'Administrateur a souligné que le développement mondial était marqué par des perturbations qui avaient pris la forme en 2022 de crises multiples et de perspectives incertaines, entraînant un profond sentiment d'insécurité à l'échelle mondial. Pourtant, le PNUD a enregistré sa performance la plus élevée de ces dix dernières années et investi 4,8 milliards de dollars. Pour faire face aux problèmes persistants et aux effets socio-économiques entraînés par la COVID-19, le PNUD a mobilisé 2,6 milliards de dollars de fonds supplémentaires qui ont été reprogrammés et réaffectés à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et aux efforts de relèvement. L'Administrateur a rappelé que le PNUD appuyait les pays en développement en les conseillant sur le financement du développement, en investissant dans le Programme 2030 et en œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaire de ses laboratoires d'accélération, de solutions de développement et d'autres solutions fondées sur les bonne pratiques mises en œuvre à l'échelle mondiale.

46. En tant que programme de développement de l'ONU, le PNUD est demeuré une institution fiable, responsable et transparente en 2022, se classant en tête des enquêtes

sur la transparence et s'étant vu attribuer par le Comité des commissaires aux comptes une opinion sans réserve sur ses états financiers pendant 17 années consécutives, une période record. Soulignant l'offre du PNUD en cas de crise et évoquant la réponse insuffisante de la communauté internationale aux situations d'urgence et aux causes des conflits, l'Administrateur a insisté sur la nécessité de changer de modèle et de mener des interventions d'urgence tenant compte des dimensions humanitaires et politiques, ainsi que des aspects liés au développement. Il a cité les efforts déployés par le PNUD, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres entités, pour trouver de meilleurs moyens de protéger et d'appuyer les populations, notamment en Haïti, au Pakistan, en Ukraine et au Yémen.

47. L'Administrateur a mis en garde contre la crise économique et financière et la crise de la dette qui se profilaient et constituaient le plus grand risque pour le développement en 2023, soulignant que 51 pays étaient en situation de surendettement. En collaboration avec différents partenaires, dont le G20, le Pôle de financement du développement durable du PNUD, créé en 2019, fournit un appui dans quatre projets phares : a) les cadres de financement intégrés, qui ont aidé 86 pays dans l'évaluation de leur situation financière et l'élaboration de stratégies financières ; b) l'assurance et le financement du risque, un projet pour lequel le PNUD a mis en place un mécanisme d'assurance et de financement du risque et collaboré avec des partenaires du Forum pour le développement de l'assurance dans 40 pays, explorant les possibilités offertes par l'assurance pour faire face aux risques climatiques ; c) la fiscalité au service des objectifs de développement durable, un projet visant à accroître les recettes publiques, notamment en collaborant avec les Inspecteurs des impôts sans frontières ; d) les technologies et la transition numérique, le PNUD étant un partenaire essentiel de la numérisation du développement. Le PNUD a coorganisé la Digital Public Goods Alliance, qui a permis de mobiliser un engagement de 295 millions de dollars destiné à appuyer l'établissement d'infrastructures publiques numériques inclusives. L'Administrateur a garanti au Conseil que le principe de ne laisser personne de côté était au cœur du Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025.

48. Le PNUD cherche à être une institution publique réactive, souple et moderne. Quantum, son nouveau progiciel de gestion intégré, le rendra plus transparent et plus apte à appliquer le principe de responsabilité et à rendre compte des résultats et des ressources selon les normes les plus élevées en matière d'audit et de contrôle. Sa stratégie People for 2030, ses initiatives et sa méthode novatrice de gestion des ressources humaines font du PNUD un employeur de choix. L'organisme continue d'être un partenaire privilégié des mécanismes multilatéraux de développement, tels que le Global Conservation Fund et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'Administrateur a toutefois fait part de sa déception concernant la baisse des ressources ordinaires enregistrée en 2022 et la poursuite anticipée de ce déclin. La diminution continue met en péril la capacité du PNUD de tenir ses engagements et est symptomatique d'un problème plus profond entravant la coopération et le financement du développement : si la communauté internationale a pleinement conscience du rôle central que joue la coopération au développement pour assurer l'avenir de l'humanité à la lumière des objectifs de développement durable. La crise du financement du développement est également symptomatique de la mauvaise compréhension et de l'érosion de la confiance à l'égard des promesses faites par l'ONU en matière de développement.

49. Les membres du Bureau du Conseil ont souligné la nécessité d'établir une coopération et une solidarité au plus haut niveau entre les États membres et les organismes des Nations Unies afin de sortir de la paralysie et d'ouvrir une nouvelle voie pour le relèvement. Ils ont apprécié l'accent stratégique du PNUD sur la promotion d'un relèvement équitable, vert, numérique et résilient et ont estimé que

les problèmes devaient être traités de manière holistique, en se fondant sur le principe de ne laisser personne de côté. Le PNUD devra continuer de trouver de nouveaux outils et instruments pour s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation.

50. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le PNUD pour sa solide performance dans l'appui apporté aux pays de programme, malgré les conditions difficiles engendrées par les multiples crises. Elles ont souligné l'interconnexion de ces crises, la variabilité de leur incidence d'un pays à un autre et l'importance de la solidarité internationale, des partenariats et du multilatéralisme. Toutes les délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse de l'indice mondial de développement humain enregistrée ces deux dernières années, représentant un pas en arrière dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que par la baisse des ressources ordinaires, malgré les besoins d'appui continu que les pays de programme ont exprimés au PNUD. Le PNUD doit pouvoir compter sur des ressources ordinaires prévisibles afin de mener des interventions efficaces. Il a été encouragé à renforcer sa coopération avec les institutions financières internationales et le secteur privé afin d'élargir sa base de donateurs.

51. Les délégations ont exprimé leur soutien en faveur du Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, de son principe de ne laisser personne de côté, de ses approches en cascade novatrices, catalytiques, intégrées et efficaces, et de son rôle d'intégration. En ce qui concerne l'offre du PNUD en cas de crise, l'action humanitaire devra aller de pair avec des investissements dans le développement, et le PNUD devra faire preuve de souplesse opérationnelle et se doter de mécanismes modernes pour soutenir le relèvement, en particulier dans les situations particulières. Les délégations ont apprécié l'accent mis par le PNUD sur la transition numérique et les technologies afin de promouvoir un développement inclusif et de ne laisser personne de côté, ainsi que son rôle dans la mise au point de nouvelles technologies au service de modèles institutionnels inclusifs et résilients. Préoccupées par la dette et le financement des objectifs de développement durable, elles ont accueilli favorablement l'appui du PNUD aux initiatives visant à mettre au point des outils novateurs de financement et d'investissement.

52. Un groupe de pays à revenu intermédiaire a proposé de classer le statut économique des pays en fonction d'indices multidimensionnels, plutôt qu'en se fondant sur leur produit intérieur brut, afin de mieux tenir compte de la réalité et des vulnérabilités complexes de ces pays et de faciliter l'accès au financement à des conditions concessionnelles. Le groupe attendait avec impatience l'état des lieux du Secrétaire général afin d'obtenir une vue d'ensemble détaillée de l'aide mise à la disposition des pays à revenu intermédiaire.

53. Un autre groupe a encouragé le PNUD à privilégier l'appui aux pays en développement afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en contribuant à : a) assurer l'accès aux vaccins contre la COVID-19 et rendre les vaccinations et les traitements universels ; b) combler le déficit financier pour stimuler la reprise économique, notamment en augmentant l'aide publique au développement, en accordant des financements à des conditions concessionnelles et en adoptant un cadre de gestion de la dette complet et inclusif ; c) réformer l'architecture financière internationale afin de garantir la participation des pays en développement aux décisions économiques prises au niveau international ; d) appuyer la mise en œuvre intégrale du programme d'action pour le climat ; e) mobiliser des investissements dans des infrastructures durables et résilientes, promouvoir le transfert de technologies et le renforcement des capacités, mettre en place des chaînes d'approvisionnement mondiales durables et diversifiées, et relier les pays en développement aux chaînes de valeur.

54. Les délégations ont félicité le PNUD pour son partenariat dans la programmation du développement national. Les capacités des pays doivent être renforcées pour qu'ils puissent adopter des instruments novateurs, en particulier des cadres de financement intégrés, et en assurer le suivi. Les délégations ont insisté sur la nécessité de respecter les priorités de développement et de l'appropriation nationales. Elles ont exhorté le PNUD à appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et à y participer, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud. Le PNUD a aussi été encouragé à intégrer la sécurité humaine.

55. Les délégations ont demandé au PNUD de fournir des précisions sur la manière dont il comptait : remédier aux effets de la baisse des ressources ordinaires sur son système de contrôle, son dispositif d'application du principe de responsabilité et son appui aux partenaires de réalisation ; venir en aide aux pays en situation vulnérable pour atténuer l'incidence de la crise des réfugiés sur le développement durable et promouvoir le continuum humanitaire-développement-paix ; mettre au point son modèle institutionnel et équilibrer ses services tout en maintenant des effectifs qualifiés et motivés. Les délégations ont demandé des informations à jour concernant le calendrier commun de l'examen du principe de recouvrement des coûts et du cadre de suivi afin d'évaluer l'incidence des équipes de pays. Elles ont demandé dans quelle mesure le PNUD tenait compte du principe de ne laisser personne de côté dans sa collaboration avec les institutions financières internationales et s'il envisageait de procéder à une analyse de ce principe fondée sur des données probantes en s'appuyant sur la dernière évaluation en date.

56. Concernant le principe de ne laisser personne de côté, une délégation a encouragé le PNUD, dans le cadre de sa collaboration avec les ONG, à adhérer aux priorités nationales de développement afin d'étendre l'accès des services de base aux personnes laissées pour compte. La délégation a noté que l'intersectionnalité était axée sur l'appui aux populations marginalisées, et s'est inquiétée de voir le PNUD servir exclusivement les intérêts des minorités au détriment de la réalisation d'objectifs de développement communs et partagés. Elle lui a demandé s'il envisageait de réaliser une analyse fondée sur des données probantes afin de comparer l'intersectionnalité à d'autres approches existantes. Elle s'est opposée à la classification des pays en fonction de leur « degré de répression ».

57. Dans sa réponse, l'Administrateur a souligné qu'il importait de lier les travaux du PNUD au mandat de développement du système des Nations Unies et aux événements mondiaux d'importance stratégique. Le sommet sur les objectifs de développement durable ne doit pas se limiter à présenter une ensemble de chiffres, de cibles et d'indicateurs, mais également offrir un discours fort illustrant les expériences, les succès et les échecs des pays face aux conséquences des crises multiples sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le sommet devra réaffirmer la pertinence et la validité de ces objectifs et du Programme 2030, malgré les revers essuyés ces dernières années. Le PNUD continuera de proposer des outils et des analyses, en collaboration avec le système des Nations Unies, afin de mieux informer les délibérations du sommet.

58. En ce qui concerne le financement, le véritable débat porte sur le financement du développement. Dans 86 pays, le PNUD et 17 partenaires du système des Nations Unies, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, ont aidé des pays à élaborer des stratégies de financement pour leurs objectifs de développement durable et contributions déterminées au niveau national, en explorant toutes les sources de financement disponibles. L'amélioration de la fiscalité et de la marge de manœuvre budgétaire ne pouvait se substituer aux investissements de la communauté internationale dans la transformation du développement, qui permettent

aux pays de sortir de l'endettement. Le cadre de financement national intégré est un outil qui aide les pays à recenser les priorités en matière de réforme fiscale et de mobilisation du financement. Pour stimuler la réalisation des objectifs de développement durable, il convient de lier les débats sur la crise économique et financière et la crise de la dette à ceux du sommet sur les objectifs du développement durable. En ce qui concerne le G20, le Secrétaire général et le PNUD contribueront à son ordre du jour et à son bon déroulement.

59. Le PNUD œuvre à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel qui ne se limite pas au produit intérieur brut. Dans les crises complexes où règnent l'insécurité, les risques d'aliénation et la radicalisation, et où les autorités ne sont pas en mesure de fournir des services sociaux de base, le PNUD s'est engagé à mettre en place des programmes élargis de stabilisation et de relèvement tenant compte des risques. Il collabore avec des acteurs du continuum assistance humanitaire-développement-paix et des partenaires locaux afin de maintenir les acquis du développement, de restaurer l'espoir et de créer des possibilités de développement permettant de sortir de la fragilité. L'investissement dans le développement est l'approche la plus efficace pour prévenir les conflits et consolider la paix, en particulier lorsque les mesures de sécurité prises pour répondre aux crises sont coûteuses, moins efficaces ou contre-productives. Dans les pays accueillant des réfugiés, le PNUD, en partenariat avec le HCR, collabore avec les autorités locales et les communautés d'accueil pour fournir des services de base et des moyens de subsistance.

60. Compte tenu de l'évolution de son modèle institutionnel, le PNUD soumettra au Conseil des propositions et de nouvelles initiatives en 2023. Cependant, compte tenu de la baisse de 4 % de son budget institutionnel, son champ d'action est limité. Le financement n'est pas en cause. Des milliards ont été dépensés pour faire face aux crises énergétiques nationales, financer les plans de relèvement liés à la COVID-19 et intervenir dans des conflits. Un choix politique et stratégique s'impose en matière de financement du développement. La fracture du pacte de financement des Nations Unies est un problème autrement plus fondamental. La situation du PNUD n'est que symptomatique. Si elle persiste, elle entraînera des conséquences néfastes sur le personnel, les bureaux et les projets du PNUD. L'Administrateur a exhorté les États membres à ne pas perdre de vue la situation globale.

VI. Rapport sur le développement humain

61. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD a présenté un exposé oral sur les consultations relatives au *Rapport sur le développement humain 2021/2022*.

62. Les États membres ont été encouragés à aider le Bureau à renforcer le leadership du PNUD et à consolider ses engagements multipartites favorisant la production de supports de connaissances. Il a été demandé, dans l'évaluation des effets de la transformation numérique et des meilleures pratiques, dans quelle mesure les supports de connaissances du Bureau étaient pris en compte dans les documents de politique générale.

63. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a déclaré que le Bureau poursuivrait ses consultations multipartites et procédait à l'évaluation de l'incidence de la transformation numérique. Avec le soutien des bureaux de pays du PNUD, les pays se sont fondés sur les travaux du Bureau pour définir les approches de leurs politiques et programmes nationaux.

64. Le Conseil d'administration a pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain*.

VII. Programmes de pays et questions connexes

65. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point et donné un aperçu de 16 descriptifs de programme de pays, d'un descriptif de programme commun de pays, d'un descriptif de programme multipays, dont six prolongations de programmes de pays. Les directions régionales pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur les perspectives régionales.

66. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran, des inquiétudes ont été exprimées concernant les procédures judiciaires, l'espace démocratique et la situation des droits humains dans le pays. Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à formuler leur contribution à l'égalité des genres et au respect et à la promotion des droits humains, y compris les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. D'autres délégations ont insisté sur le principe de prise en main du programme par le pays, en soulignant le vaste processus consultatif engagé en vue de l'élaboration du programme de pays, et se sont opposées à la politisation du programme et des travaux du Conseil.

67. Après l'adoption de la prolongation du descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan, un groupe de délégations a condamné les récentes décisions prises par les Taliban d'interdire aux filles et aux femmes l'accès à l'éducation et de restreindre leurs possibilités d'emploi et leurs déplacements. Le groupe s'est dit favorable à l'inclusion du personnel féminin dans la prestation des services d'assistance.

68. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde (DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1), les descriptifs de programme pour le Gabon (DP/DCP/GAB/4), le Nigéria (DP/DCP/NGA/4), la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/5) et Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/4) ; l'Algérie (DP/DCP/DZA/4), le Liban (DP/DCP/LBN/3), le Maroc (DP/DCP/MAR/4) ; le Népal (DP/DCP/NPL/4), les pays et territoires insulaires du Pacifique (programme multipays, DP/DSP/PIC/3), la République islamique d'Iran (DP/DCP/IRN/4) ; le Costa Rica (DP/DCP/CRI/4), l'Équateur (DP/DCP/ECU/4 et Corr.1), l'État plurinational de Bolivie (DP/DCP/BOL/4), Haïti (DP/DCP/HTI/4), la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/3) et la République dominicaine (DP/DCP/DOM/4).

69. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Mauritanie (DP/2023/7) et de la première prolongation de six mois du programme de pays pour le Chili (DP/2023/7/Add.1).

70. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, le Brésil et la Gambie, du 1er janvier au 31 décembre 2023 ; la prolongation de deux ans du programme de pays pour Bahreïn, du 1er janvier au 31 décembre 2024 ; la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du 1er janvier au 31 décembre 2023, comme indiqué dans le document portant la cote DP/2023/7.

VIII. Évaluation

71. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté les résultats de l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/8). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a transmis la réponse de l'administration à l'évaluation (DP/2023/9).

72. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport, ainsi que les mesures prises par le PNUD pour donner suite aux recommandations qui y étaient énoncées. Un groupe a exhorté l'organisme à redoubler d'efforts pour atteindre les personnes les plus défavorisées, à intégrer pleinement le principe de non-discrimination dans ses politiques et programmes et à concentrer ses travaux sur l'intersectionnalité des facteurs d'inégalité. De plus amples informations ont été demandées sur les activités menées pour améliorer les résultats et l'incidence de l'application du principe de ne laisser personne de côté. Plusieurs préoccupations ont été soulevées, notamment à propos du faible accent mis dans l'exécution des programmes sur la promesse d'aider les personnes les plus défavorisées en premier, de l'absence de clarté concernant les critères de classement des différents groupes et du manque d'orientations et de données appliquées à l'intersectionnalité. Il a été observé que le cadre à cinq facteurs n'avait pas été utilisé sur le terrain et qu'il était rarement employé. Le PNUD a été exhorté à clarifier ses stratégies, à les diffuser et à les adapter en fonction des défis nationaux et régionaux. Il a été encouragé à accélérer la mise en œuvre des approches par portefeuille afin d'assurer la cohérence et l'intégration du principe de ne laisser personne de côté.

73. Le PNUD a également été encouragé à démontrer son engagement en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion au niveau de l'organisme. On lui a demandé s'il estimait qu'un cadre de résultats applicable à la stratégie People for 2030 pourrait l'aider à aborder ces questions avec son personnel et si un tel cadre pourrait être mis au point durant le cycle en cours. Il a été exhorté à combler le fossé entre les groupes de personnes et entre les pays, à explorer les solutions systémiques visant à renforcer l'intégration et à rationnaliser l'affectation des ressources. La mise à jour des méthodes de mesure et d'apprentissage du PNUD visant à mieux tenir compte du principe de ne laisser personne de côté et à cibler les populations aux fins de la programmation a été accueillie favorablement. Le PNUD a été invité à donner des renseignements sur ses capacités et les mesures qu'il envisageait de prendre pour donner suite aux recommandations relatives à l'intégration du principe de ne laisser personne de côté dans ses travaux sur l'équité, la pauvreté multidimensionnelle et le financement intégré durable, ainsi que sur sa collaboration avec le secteur privé.

74. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a déclaré qu'un cadre des résultats recensant les cibles et les indicateurs de la stratégie People for 2030 permettrait d'aborder les questions relatives à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion avec son personnel et de consolider cette initiative. Un lien pourrait être établi avec le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

75. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que l'approche par portefeuille, appuyée par le Fonds pour l'innovation du PNUD, offrait une perspective systémique plus stratégique permettant au PNUD de traiter des questions complexes dans l'ensemble de ses portefeuilles. En ce qui concerne l'intersectionnalité et le recensement des personnes laissées de côté, l'indice de pauvreté multidimensionnelle a été utilisé dans plus de 100 pays dans le cadre d'évaluations des effets socioéconomiques de la riposte à la COVID-19. L'approche par portefeuille exige un engagement multipartite, la participation de la société civile et des partenariats avec les autorités publiques. Compte tenu des restrictions

budgétaires, le PNUD a dû allouer ses ressources stratégiquement. Il a mis au point un outil permettant de recenser les compétences et les connaissances du personnel à l'échelle mondiale en vue d'un déploiement efficace des capacités.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/2 sur l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté et la réponse de l'administration à cet égard.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

77. Dans son allocution (disponible sur le site Web du FNUAP), la Directrice exécutive a indiqué que pour instaurer une paix durable, il fallait s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité. Souvent victimes de discrimination et privées de leurs droits, les femmes et les filles subissent de plein fouet les conséquences des conflits, des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire, de la crise économique et de la pandémie de COVID-19. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 vise à accélérer l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles, et la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits connexes pour toutes et tous. La stratégie People for 2030 doit permettre au FNUAP d'atteindre les trois résultats transformateurs. Le déploiement de Quantum, le nouveau progiciel de gestion intégré, améliorera l'efficacité des activités et l'application du principe de responsabilité. Au cours des 12 dernières années, le FNUAP a reçu du Comité des commissaires aux comptes une opinion sans réserve sur ses états financiers. La nouvelle politique de gestion du risque institutionnel et la toute première déclaration sur l'appétence pour le risque permettront de mettre en place des mesures de protection appropriées tout en continuant de promouvoir l'innovation. Le FNUAP a continué de privilégier la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et a mis au point des mesures de suivi des progrès. L'évaluation de la contribution de l'organisme à la réforme du système des Nations Unies pour le développement offre des données probantes qui feront progresser ses travaux.

78. Le FNUAP prend des mesures pour renforcer son action humanitaire. Au cours des cinq dernières années, les recettes humanitaires du FNUAP ont augmenté de 150 % et représentent actuellement plus de 40 % de ses recettes de cofinancement. En 2022, l'organisme a fourni une assistance vitale à plus de 30 millions de femmes, de filles et de jeunes dans plus de 60 pays touchés par des crises humanitaires. La Division de l'action humanitaire, nouvellement rebaptisée, dirige ces efforts. En ce qui concerne l'état de préparation, le FNUAP a augmenté le budget affecté au prépositionnement et au stockage des fournitures et équipements humanitaires en apportant 10 millions de dollars supplémentaires provenant des ressources ordinaires et du Fonds d'affectation spéciale thématique humanitaire. Il continue de jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation à la protection et à la promotion de l'autonomie corporelle des femmes en mettant en place la campagne Bodyright et en luttant contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. Le FNUAP a exhorté les États membres à mesurer l'importance de l'éducation complète à la sexualité. Il s'est réjoui à l'idée de collaborer avec le Conseil d'administration dans le cadre de l'examen tricennal de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) prévu en 2024.

79. Le passage à un nouveau système de financement et d'investissement permettra au FNUAP de faire appel à une palette d'instruments de financement du développement durable, en tirant parti de son financement et de ses connaissances en

matière de mobilisation de fonds nationaux et internationaux, publics et privés, et en collaborant étroitement avec les institutions financières internationales. En 2022, le FNUAP a mobilisé un soutien de près de 1,5 milliard de dollars auprès de divers donateurs et partenaires. Il a exhorté les États membres à maintenir leurs contributions au budget ordinaire et s'est inquiété des effets que les tensions économiques mondiales pourraient avoir sur le financement en 2023.

80. En ce qui concerne le principe de ne laisser personne de côté, la Directrice exécutive a cité des exemples de travaux et de projets novateurs menés par le FNUAP dans plusieurs pays. L'organisme a inauguré l'initiative Equity 2030 Alliance pour combler les écarts entre les genres et tenir compte des besoins des femmes et des filles dans la conception de solutions scientifiques, technologiques et financières. Il met également au point la Coalition for Reproductive Justice in Business afin d'encourager les entreprises à soutenir les femmes par des initiatives tenant compte de la santé sexuelle et reproductive sur le lieu de travail.

81. La Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a fourni une brève mise à jour sur les activités du FNUAP dans la région, soulignant la réponse apportée à la crise humanitaire en Ukraine et les défis démographique auxquels la région se heurtait.

82. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive pour son leadership face aux défis mondiaux en matière de santé et de financement. Les délégations des pays de programme ont salué les travaux du FNUAP dans leur pays, tandis que d'autres ont félicité l'organisme pour l'accent qu'il continuait de mettre sur : la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, et la réponse à apporter à ces actes ; l'élaboration de sa stratégie d'action humanitaire ; l'investissement dans la jeunesse ; son approche adaptée au contexte des pays, l'appui technique aux recensements et le soutien aux organisations dirigées par des femmes.

83. Les membres du Bureau ont mis en avant l'importance d'un financement durable, de ressources ordinaires prévisibles et d'une aide publique au développement ciblée pour se remettre des récents revers économiques et atteindre les trois résultats transformateurs. Ils ont souligné la nécessité de garantir l'égalité des droits pour les femmes et les filles, notamment au moyen de cadres juridiques et opérationnels, et ont encouragé le FNUAP à axer ses programmes sur les filles et les adolescentes les plus vulnérables qui étaient victimes de pratiques préjudiciables trouvant leurs causes profondes dans les inégalités de genre, la discrimination, la pauvreté et le manque de perspectives. Notant les possibilités qu'offrait l'explosion de la jeunesse dans de nombreux pays en développement, les membres ont indiqué qu'un investissement conséquent dans le développement des ressources humaines était nécessaire pour réaliser le dividende démographique.

84. Un groupe de délégations a salué l'évaluation de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la réponse de son administration, ayant donné lieu à une stratégie et à un plan d'action. Les délégations ont souligné la valeur potentielle de la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, un outil destiné au FNUAP et aux membres du Conseil d'administration. Elles attendaient avec impatience la nouvelle génération de partenariats intégrés et de plans de mobilisation des ressources, et ont encouragé le FNUAP à s'inspirer d'autres fonds et programmes qui avaient réussi à augmenter considérablement les ressources mobilisées auprès d'institutions financières internationales.

85. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par la persistance de la violence de genre et le besoin croissant de prévention, et ont vivement préconisé

l'adoption urgente de mesures coordonnées à cet égard. Le FNUAP a été encouragé à continuer de mobiliser des hommes et des garçons et à soutenir l'éducation complète à la sexualité. Les délégations ont rappelé l'importance d'un financement durable et prévisible, en particulier par des ressources ordinaires, demandant aux États membres de maintenir leurs engagements financiers pour permettre au FNUAP de s'acquitter de son mandat. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales afin de diversifier ses sources de financement. Les délégations ont également demandé des précisions sur un certain nombre d'activités menées par le FNUAP, notamment pour : relever les défis liés à l'égalité des genres et à l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes pour toutes et tous ; soutenir les partenaires locaux de la société civile et mener une action humanitaire élargie et durable ; répondre à la transition démographique en tenant compte des besoins des personnes âgées dans les plans nationaux, dans la programmation et dans le renforcement des systèmes statistiques.

86. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a accueilli favorablement les déclarations, en particulier celles ayant trait au financement. Elle a souligné qu'il importait de diffuser des messages positifs sur l'action menée pour lutter contre la violence de genre et prévenir les grossesses chez les adolescentes, en démontrant qu'une amélioration de la situation était possible, notamment en investissant dans la jeunesse et dans l'éducation complète à la sexualité, une approche pouvant faire une énorme différence lors du passage à l'âge adulte. Le FNUAP collabore avec des partenaires locaux dans des situations humanitaires où des organisations dirigées par des femmes jouent un rôle déterminant dans leurs collectivités. La priorité est donnée à la prévention contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. De même, le FNUAP continue de travailler avec les organismes des Nations Unies pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le FNUAP collabore avec les institutions financières internationales, consolidant ses approches, instruments, mécanismes et objectifs et élargissant leur portée afin d'être considéré comme un partenaire privilégié. En ce qui concerne la jeunesse et le vieillissement, la priorité est donnée à la résilience démographique. L'utilisation de statistiques est déterminante, notamment pour proposer des plates-formes en ligne répertoriant des informations démographiques utiles à la planification. Le FNUAP collabore avec des entités des Nations Unies dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé afin de fournir des orientations aux pays connaissant un important vieillissement de leur population, de participer aux recensements et aux autres évaluations, et de fournir des outils utiles à l'élaboration de politiques.

87. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a présenté des informations sur les mécanismes de prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et sur les travaux du groupe sur les questions d'intégrité du FNUAP. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté des informations sur l'examen tricennal de la CIPD et exhorté les États membres à appuyer les initiatives nationales et régionales.

IX. Évaluation

88. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté l'évaluation formative de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (DP/FPA/2023/CRP.1), et le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a exposé la réponse de l'administration à cet égard.

89. Les délégations ont salué l'évaluation, notant qu'elle pourrait être utile à d'autres entités engagées dans la réforme des Nations Unies. Le FNUAP a été encouragé à la diffuser. Certaines délégations ont considéré l'évaluation comme une

marque de l'engagement du FNUAP en faveur de la réforme et ont encouragé d'autres entités des Nations Unies à suivre son exemple. Félicité pour son engagement en faveur de la réforme et sa mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'évaluation, le FNUAP a été encouragé à élaborer une stratégie globale d'engagement sur la réforme des Nations Unies. Les délégations ont estimé particulièrement importantes les recommandations relatives à l'institutionnalisation et à l'internalisation de la réforme, ainsi que celles ayant trait aux problèmes liés aux ressources humaines, notamment la nécessité d'accroître la collaboration interorganisations et d'obtenir des résultats communs. Elles ont encouragé la formation continue du personnel, une communication claire de la part de l'administration et la prise en compte des contributions du personnel à la mise en œuvre de la réforme dans les indicateurs de performance. Elles ont rappelé l'importance de la réforme dans les contextes humanitaires, en particulier la nécessité de collaborer avec les partenaires dans l'ensemble des secteurs.

90. Une délégation a salué les conclusions de l'évaluation visant à tirer pleinement parti des avantages de la réforme, notamment la mise en évidence des éventuels risques, et a demandé au FNUAP de donner des précisions sur l'effet potentiellement catalyseur des activités de programmation. Une autre délégation a demandé dans quelle mesure l'évaluation s'appuyait sur des échanges avec d'autres organisations et de quelle manière le Bureau de l'évaluation du FNUAP coopérait avec d'autres bureaux d'évaluation afin d'utiliser au mieux les avantages mutuels de son évaluation et de l'évaluation à l'échelle du système de la réponse du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19. Elle a félicité le FNUAP d'avoir organisé un examen par des pairs de la fonction d'évaluation avant la révision de sa politique d'évaluation. Une autre délégation, tout en se réjouissant de constater que le personnel du FNUAP avait conscience de l'importance de la réforme, s'est déclarée préoccupée par les lacunes observées dans la mise en œuvre.

91. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation a affirmé qu'il s'engageait à partager ses expériences avec les autres bureaux d'évaluation des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le FNUAP a rendu l'évaluation publique sur son site Web et s'est engagé à assurer la cohérence de l'évaluation à l'échelle du système. Le Bureau a coopéré avec le Bureau des évaluations à l'échelle du système, tout en participant à l'évaluation à l'échelle du système de la réponse du système des Nations Unies pour le développement à la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne l'examen par des pairs de la fonction d'évaluation du FNUAP, le Directeur a souligné le caractère novateur et inclusif de l'approche adoptée. Les conclusions préliminaires de la révision de la politique d'évaluation seront communiquées au Conseil d'administration d'ici au mois de juin 2023. Le Bureau de l'évaluation dirigera la révision de la politique. Une ébauche sera exposée à une séance d'information informelle prévue en novembre 2023 et la version finale sera présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024.

92. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que la réforme visait à améliorer l'efficacité de l'assistance fournie aux partenaires au niveau national. Le FNUAP prévoit de partager les résultats de l'évaluation avec les organismes des Nations Unies et demeure fermement engagé dans la mise en œuvre des réformes.

93. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie du FNUAP a ajouté que le FNUAP facilitait la réforme au niveau des pays en mettant en place des programmes conjoints, en participant activement au cadre de coopération de pays et en appuyant un coordonnateur résident habilité.

94. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation formative de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (DP/FPA/2023/CRP.1) et de la réponse de l'administration.

X. Programmes de pays et questions connexes

95. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu de 16 descriptifs de programme de pays, d'un programme multipays, d'un descriptif de programme commun de pays et de sept prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directions régionales du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont donné des précisions sur leurs perspectives régionales respectives.

96. Plusieurs délégations ont remercié le FNUAP pour l'appui qu'il apportait à leur pays.

97. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran, des inquiétudes ont été exprimées concernant les procédures judiciaires, l'espace démocratique et la situation des droits humains dans le pays. Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à formuler leur contribution à l'égalité des genres et au respect et à la promotion des droits humains, y compris les droits en matière de santé reproductive. D'autres délégations ont insisté sur le principe de prise en main du programme par le pays, en soulignant le vaste processus consultatif engagé en vue de l'élaboration du programme de pays, et se sont opposées à la politisation du programme et des travaux du Conseil.

98. Après l'adoption de la prolongation du descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan, un groupe de délégations a condamné les récentes décisions prises par les Taliban d'interdire aux filles et aux femmes l'accès à l'éducation et de restreindre leurs possibilités d'emploi et leurs déplacements. Le groupe s'est dit favorable à l'inclusion du personnel féminin dans la prestation des services d'assistance.

99. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour l'Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/7), l'Égypte (DP/FPA/CPD/EGY/11), le Liban (DP/FPA/CPD/LBN/5), l'État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/7) ; le Népal (DP/FPA/CPD/NPL/9), les pays insulaires du Pacifique (programme multipays) (DP.FPA.CPD.PIC.7), la République islamique d'Iran (DP/FPA/CPD/IRN/7) ; l'État plurinational de Bolivie (DP/FPA/CPD/BOL/7), le Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI/6) , l'Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/8) , Haïti (DP/FPA/CPD/HTI/7) , la République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/CPD/VEN/4 et DP/FPA/CPD/VEN/4/Corr.1) la République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/7) ; Cabo Verde (programme commun de pays, DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1), le Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/8), le Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/9), la République centrafricaine (DP/FPA/CPD/CAF.9) et Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/CPD/STP/8).

100. Le Conseil d'administration a pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour la Mauritanie et le Rwanda, et a approuvé les deuxièmes prolongations des programmes de pays pour le Brésil, la Gambie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les troisièmes prolongations des programmes de pays pour l'Afghanistan et la Libye, telles que présentées dans le document portant la cote DP/FPA/2023/2.

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration du Directeur exécutif

101. Dans sa déclaration (disponible sur le site Web de l'UNOPS), le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a remercié le Conseil pour son soutien et ses conseils dans la gestion de l'échec de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I). Il a souligné la double approche de l'UNOPS : répondre à la crise de l'Initiative S3I et réviser son Plan stratégique pour 2022-2025. Dans son plan d'intervention complet, l'UNOPS a défini des mesures à prendre pour donner suite aux deux examens indépendants que KPMG a présentés au Conseil en novembre 2022. Six thèmes du plan d'intervention ont été mis en avant.

102. L'UNOPS s'est donné pour mission de réviser son Plan stratégique pour 2022-2025. La transition numérique, qui permettra de rendre ses processus plus efficaces et transparents et d'améliorer ses méthodes de travail, est au cœur de sa gouvernance et de sa gestion. La mise à jour de sa gestion des risques et de ses systèmes de contrôle passe par la mise en œuvre des recommandations émises par les organes de contrôle. L'équipe chargée des questions de déontologie, de la conformité et de la culture institutionnelle s'efforce de reconstituer l'équipe de gestion, de mettre en place une nouvelle politique de dénonciation des violations et d'examiner l'indépendance du Bureau de la déontologie. L'équipe chargée de la gestion des finances et des performances a donné suite aux recommandations de KPMG concernant la révision de la méthode de tarification et l'amélioration de la communication des résultats en harmonisant le recouvrement des coûts avec les normes du Comité de haut niveau sur la gestion, en mettant en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la transparence des coûts recouvrés, en définissant des objectifs annuels de revenus nets ramenés à zéro, en passant de la fixation des prix et des bénéfices au recouvrement des coûts, et en révisant la fonction de diligence raisonnable et les processus connexes. En ce qui concerne l'avenir de l'Initiative S3I, l'UNOPS collaborera avec le Bureau des affaires juridiques pour récupérer les fonds investis et apportera 8 millions de dollars pour couvrir le coût des activités et 1,7 million de dollars pour aider les pays touchés à abandonner les activités en échec.

103. L'UNOPS a mis au point un tableau de bord illustrant la progression de la mise en œuvre du plan d'intervention complet. Le Conseil a été prié d'approuver un transfert de 35,4 millions de dollars de sa réserve opérationnelle au budget de 2023, dont 8 millions de dollars affectés aux frais juridiques liés à l'Initiative S3I, 1,7 million de dollars aux activités menées dans les pays touchés, et un investissement ponctuel de 21,1 millions de dollars consacré à la transition numérique, afin de permettre à l'UNOPS de prendre toutes les mesures prévues dans le plan d'intervention complet. Le Directeur exécutif par intérim a souligné que la révision du Plan stratégique pour 2022-2025 mettrait l'accent sur le soutien que l'UNOPS fournit aux pays en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable : en renforçant les capacités des partenaires de réalisation ; en se concentrant sur les domaines dans lesquels il possédait une solide expérience ; en répondant aux demandes pour lesquelles il était doté de capacités fonctionnelles équivalentes ; en s'appuyant sur les capacités des partenaires en matière de programmation. L'UNOPS n'effectuera pas d'investissement d'impact avec des capitaux d'amorçage provenant de ses réserves. Il présentera l'examen à mi-parcours et la révision de son Plan stratégique pour 2022-2025 à la session annuelle de 2023, ainsi que les prévisions

budgétaires de l'exercice biennal 2024-2025, qui tiendront compte des enseignements tirés des examens indépendants réalisés par des tiers, à la deuxième session ordinaire de 2023.

104. S'exprimant au nom du Bureau, le Président a salué les activités correctives que l'UNOPS a prises pour faire face à l'échec de l'Initiative S3I et a encouragé la clôture des questions réglées, tout en soulignant les questions essentielles en suspens. La mise en œuvre de ces activités, la réalisation du plan d'intervention complet et les travaux du groupe de travail établi par le Conseil fourniront des réponses à ce dernier concernant les réserves allouées à l'Initiative S3I et l'avenir de ce projet. L'application du principe de responsabilité pour les auteurs de violation demeure une priorité. Le Président a souligné les importants défis que l'UNOPS devaient relever pour mener à bien 53 des 84 mesures prévues dans le plan d'intervention complet en 2023, et rappelé que le Bureau s'était engagé à veiller à ce que les mesures voulues soient prises.

105. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité l'UNOPS pour les mesures correctives prises par son administration afin de rétablir la confiance et ont salué ses travaux relatifs au plan d'intervention complet, ainsi que la transparence dont il faisait preuve avec les parties prenantes dans le cadre de sa mise en œuvre. Tout en exprimant leur soutien, les délégations ont exhorté l'UNOPS à garantir l'application intégrale du principe de responsabilité en cas de détournement de fonds, le recouvrement des fonds manquants et, dans certains cas, la réalisation d'un audit juricomptable. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la courte période prévue et des capacités d'absorption limitées de l'UNOPS et de son personnel pour mettre en œuvre le plan parallèlement à l'exécution des opérations régulières. Les délégations ont convenu que l'UNOPS devrait se recentrer sur son mandat initial et ses compétences de base. Plusieurs délégations ont exprimé des réserves concernant les fonctions mal définies de l'UNOPS et son potentiel rôle dans le financement mixte et les investissements à impact. L'UNOPS a été prié de présenter ses demandes de ressources budgétaires plus clairement en précisant les mesures de réforme qu'il envisageait d'adopter. Les délégations prévoyaient de participer au processus d'examen et ont salué les recommandations adressées au Conseil pour renforcer sa fonction de contrôle.

106. Un groupe de délégations de la région Afrique a réaffirmé l'appui que l'UNOPS apportait aux pays pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et souligné la capacité accrue de ses partenaires grâce à ses activités de conseil, citant des exemples de projets nationaux menés en collaboration avec le système des Nations Unies et les autorités publiques. Le groupe a demandé que les capacités de l'UNOPS soient adaptées à ses objectifs compte tenu du contexte plus large du développement et des moyens de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les besoins des organismes de développement en matière de financement ordinaire.

107. Un groupe de délégations de la région nordique a souligné qu'il importait d'élaborer un mécanisme efficace de dénonciation des violations et de protection des victimes, ainsi que des mesures garantissant que les postes dont les fonctions consistaient à exercer des activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies soient occupés par des fonctionnaires. Il appartient au Conseil de déterminer l'affectation des réserves excédentaires de l'UNOPS et de mettre en place des contrôles plus stricts, notamment en ce qui concerne le suivi de l'accumulation des réserves.

108. Un autre groupe a confirmé sa volonté d'examiner les recommandations portant sur les travaux du Conseil et d'y donner suite. Il a demandé des précisions sur la séquence et l'incidence financière des activités prévues dans le plan d'intervention complet. Pour ce qui est de l'affectation des réserves excédentaires, le groupe a fait

part de son intention de procéder à une réduction drastique du niveau des réserves. Tout en soutenant la décision de l'UNOPS de ne prendre part à aucune forme d'investissement à impact direct, le groupe a exprimé des réserves concernant l'incorporation des fonctions de conseil sur les instruments novateurs de financement mixte et d'investissement à impact dans ses compétences et son mandat de base.

109. Une délégation a salué l'administration de l'UNOPS pour les précisions qu'elle a fournies à propos des activités exclues de son plan stratégique. Elle s'attendait à ce que les intérêts cumulés et perçus sur les réserves soient restitués aux partenaires qui les avaient versés. Elle a exhorté l'UNOPS à revenir à un modèle institutionnel à but non lucratif, prévoyant des frais appliqués aux investissements essentiels relatifs au personnel et à l'efficacité organisationnelle.

110. D'autres délégations ont demandé à l'UNOPS de présenter une stratégie claire de son rôle dans le financement mixte et l'investissement à impact, ainsi que des éclaircissements sur plusieurs points : le remaniement du bureau de l'UNOPS à Helsinki et la constitution d'une provision pour dette de 20,53 millions de dollars pour l'Initiative S3I.

111. Le Directeur exécutif par intérim a souligné l'intention de l'UNOPS d'aider les pays affectés par l'échec de l'Initiative S3I et d'élaborer des mécanismes de collaboration efficaces. Il a assuré que la mise en œuvre intégrale du plan d'intervention complet permettrait d'éviter une répétition du dysfonctionnement constaté et que l'UNOPS utiliserait tous les moyens à sa disposition pour demander des comptes aux personnes responsables de cet échec. Compte tenu du ralentissement des flux de l'aide publique au développement, l'UNOPS prévoit de mettre au point un portefeuille optimisé et de maximiser la capacité des programmes de pays à attirer des sources de financement non traditionnelles. En ce qui concerne le financement mixte et l'investissement à impact, le Directeur exécutif par intérim a décrit les possibilités offertes par le vaste portefeuille de projets d'infrastructure, devant tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Un financement plus élevé est nécessaire dans les domaines d'action où l'UNOPS joue un rôle prévisible. L'organisme se focalisera sur les activités qui permettent d'apporter une réelle valeur ajoutée. En ce qui concerne la priorité à donner aux activités du plan d'intervention complet, l'administration de l'UNOPS attendra les directives du Conseil sur le niveau d'investissement qu'il prévoit d'apporter à l'organisme. Si le Conseil parvient à un accord, l'UNOPS mettra fin à l'Initiative S3I, et les actifs restants seront destinés au financement mixte et au recouvrement des fonds. Le recouvrement des fonds se poursuivra afin de décourager les comportements « permissifs ». En ce qui concerne l'état d'avancement de l'audit juricomptable, le Directeur du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS a tenu des réunions avec KPMG. S'agissant de la composition du personnel, l'UNOPS suivra les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Dans son allocution de clôture, le Directeur exécutif par intérim a assuré le Conseil de l'engagement de l'UNOPS à se doter des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et mener à bien Notre Programme commun.

112. En ce qui concerne le suivi du Corps commun d'inspection, le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré qu'un groupe désigné procédait à une évaluation de l'indépendance du Bureau. Il comprenait que ce groupe était en contact avec le Directeur exécutif par intérim et le Président du Conseil d'administration et tenait compte des rapports du Corps commun d'inspection applicables. Les résultats de l'évaluation étaient attendus pour la fin du mois de mars 2023.

Rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS

113. Le Président du Groupe de travail sur l'UNOPS a présenté le rapport de synthèse et les conclusions du groupe (DP/OPS/2023/2).

114. Les délégations ont demandé des précisions : sur l'échelonnement des activités du plan d'intervention complet et l'établissement de rapports sur sa mise en œuvre ; la capacité de l'UNOPS d'appliquer le plan sans allocation budgétaire supplémentaire en 2023 ; l'utilisation des réserves, les bénéficiaires de l'option consistant à créditer les réserves excédentaires aux entités et partenaires payeurs et l'établissement de rapports à ce propos ; la nature et la répartition des coûts de la transition numérique.

115. Dans sa réponse, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a déclaré que 8 millions de dollars destinés aux services juridiques et aux conseillers externes avaient été fournis par le Bureau des affaires juridiques et réservés à cette fin. Les 21,1 millions de dollars consacrés à la transition numérique devront être comptabilisés comme une dépense en immobilisations. Le coût des investissements de l'UNOPS dans le progiciel de gestion intégré était comparativement moins élevé que celui des autres organisations et tenait compte du coût de son déploiement et de la gestion du changement. Afin de maintenir l'investissement, les coûts supplémentaires seront inscrits au budget de 2024-2025. Le Directeur exécutif par intérim a cru comprendre que le Contrôleur de l'ONU était d'avis que les fonds devaient être restitués aux États membres, l'ONU étant l'entité qui contribuait le plus aux frais de l'UNOPS. Dès lors, l'ONU devrait être considérée comme un bénéficiaire légitime du remboursement. Bien qu'il soit complexe sur le plan juridique, le modèle de remboursement fondé sur la proportionnalité offre la méthode la plus simple pour travailler avec les 200 partenaires que compte l'UNOPS.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/3 sur le rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS et la décision 2023/4 sur le point de l'UNOPS concernant la mise en œuvre du plan d'intervention complet, l'utilisation de la réserve et les investissements à impact.

XII. Questions diverses

Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

117. Le Président du Conseil du personnel a présenté son programme de travail pour 2023-2024 et quatre résultats stratégiques : a) revitaliser les associations du personnel à l'échelle mondiale au moyen de mécanismes participatifs ; b) renforcer et harmoniser la représentation du personnel à tous les niveaux de décision ; c) renforcer l'engagement auprès du système des Nations Unies par l'intermédiaire des syndicats et des associations du personnel en vue d'harmoniser les pratiques et les réglementations ; d) améliorer l'environnement de travail. Il a souligné qu'il importait d'améliorer l'équilibre entre les genres, la diversité géographique, l'équité et l'inclusion, d'appliquer le principe de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et d'établir une culture de la confiance.

118. Un groupe de délégations a encouragé la mise en place de systèmes internes solides et d'une culture de coopération et d'apprentissage. Le personnel a été invité à partager ses réflexions sur l'accessibilité et la disponibilité des systèmes de prévention et d'intervention face à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels afin d'orienter les travaux du Conseil. Le groupe a souligné qu'il importait de mettre en place un système confidentiel et accessible de dénonciation des violations, d'offrir une protection fiable aux lanceurs d'alerte et de garantir une

protection juridique favorisant une culture de la parole. Il a également insisté sur la nécessité de lutter contre la discrimination et le racisme.

119. Le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD a déclaré que le PNUD avait mis en place une nouvelle stratégie en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et des outils de dénonciation des violations, tandis que l'initiative People for 2030 faisait du PNUD un employeur de choix. La Directrice de la Division des ressources humaines du FNUAP a déclaré que le FNUAP s'engagerait auprès des associations du personnel dans le monde entier et collaborerait avec le Conseil sur l'aménagement des modalités de travail. Pour promouvoir une culture de la parole, le FNUAP a rendu obligatoire la formation à la gestion des conflits pour les cadres, a mis en place le groupe sur les questions d'intégrité et envisage de créer un portail en ligne. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a réitéré la priorité que l'UNOPS accordait à la santé et à la sécurité du personnel, son soutien à la revitalisation de l'Association mondiale du personnel et son engagement en faveur d'une culture de la parole.

120. Le Conseil d'administration a entendu la déclaration de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.